

Nozay, le 10 août 2022



Direction générale territoires  
Délégation Châteaubriant  
Service aménagement  
Unité voies navigables  
Référence : SAC / VN / AU20-041

Affaire suivie par :  
Stéphane LECONTE  
Tél. 02 40 79 47-56

## CANAL DE NANTES À BREST

### AVIS AUX USAGERS complémentaire

- ORIGINE** : Conseil départemental de Loire-Atlantique  
Service aménagement de la Délégation Châteaubriant  
Unité voies navigables
- EMPLACEMENT** : 17<sup>ème</sup> bief – entre Guenrouet et Saint-Nicolas-de-Redon
- FAIT À SIGNALER** : restriction de mouillage
- DATES** : à compter de ce jour

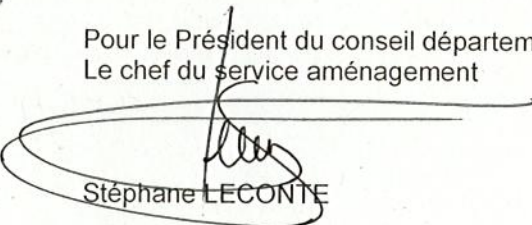
Compte tenu de la nécessité de préserver la ressource en eau sur la Vilaine en cette période de sécheresse, l'alimentation en eau du 17<sup>ème</sup> bief entre Melneuf (Guenrouet) et La Digue (Saint Nicolas de Redon) est restreinte.

En conséquence, le niveau d'eau dans ce bief est inférieur à l'étiage (côte 2,19 à l'aval de Melneuf à ce jour).

**Le tirant d'eau de ce 17<sup>ème</sup> bief est de 0,90 m.**

En conséquence, les plaisanciers du canal de Nantes à Brest sont invités à réduire leur vitesse et à faire preuve de vigilance sur ce secteur.

Pour le Président du conseil départemental  
Le chef du service aménagement

  
Stéphane LECONTE